



Préfecture de Loir-et-Cher
Préfecture de Loir-et-Cher
**Commune de
Saint-Laurent-des-Bois**
41240

Tel. : 02-54.72.32.15
st.laurent.des.bois@wanadoo.fr

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Présents ou représentés : 8

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 041-214102196-20260710-2026_40-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-DES-BOIS (41240)**

Séance extraordinaire du vendredi 10 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi dix juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Anaïs RATS, Maire.

Présents : Anaïs RATS, Romain LANDRE, Maryne BENOIST, Christophe LAMAC, Antoine BENOIST, Karine TOURNE,

Absents excusés :

Baptiste LIGOUY, Sébastien GAUTHIER, Élisabeth DENIAU.

Corinne GONCALVES donne pouvoir à Anaïs RATS

Pascale BUDIN donne pouvoir à Christophe LAMAC

Absent non excusé : Néant.

Le Conseil a désigné Maryne BENOIST secrétaire de séance

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Délibération n°2020-40 : Renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID)

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient, du fait de l'élection du nouveau Maire en date du 05/06/2026, de procéder au renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID), conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) qui énonce qu'une telle commission doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la Commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2.000 habitants.

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

Compte tenu de ce qui précède, il est établi la liste jointe à la présente délibération des membres susceptibles de siéger à la CCID étant précisé que la Commune propose 24 noms et que 12 noms seront appelés à siéger sur proposition des organes compétents.

Acte rendu exécutoire après Publication
Et dépôt en Préfecture le 10 juillet 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Secrétaire de séance
Maryne BENOIST

Mairie de Saint-Laurent-des-Bois

Le Maire,
Anaïs RATS

1/1

Commune de

SAINT LAURENT DES BOIS

Par délibération n° en date du, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	LANDRE	ROMAIN	11/02/84	2 chemin de la Prodiversité	TF
2	BENOIST	MARYNE	27/06/97	14 route d'Ouzouer	TF
3	LAMAC	CHRISTOPHE	08/09/94	7 route de Marckenon	TF
4	BENOIST	ANTOINE	01/10/91	14 route d'Ouzouer	TF
5	DENIAU	ELISABETH	09/08/57	2 chemin de la Mare	TF
6	TOURNE	KARINE	15/11/77	16 route d'Ouzouer	TF
7	GAUTHIER	SEBASTIEN	07/06/72	11 route d'Ouzouer	TF
8	LIGOUY	BAPTISTE	12/07/89	4 rue du Paradis	TF
9	OLIVIER	EMMANUEL	01/10/53	6 route de la Danrière	TF
10	OLIVIER	CATHERINE	08/12/54	6 route de la Danrière	TF
11	MESTIVIER	JEAN-MICHEL	06/03/50	1 emplace du Four	TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12	COLLINET	CARINE	05/12/72	3 route de Marchenoir	TF
13	EVARD	JEAN-PIERRE	04/07/51	2 route de Normaigne	TF
14	GAYON	GREGORY	23/08/83	1 place du Puits	TF
15	FEUILLET	THIERRY	02/07/67	4 route de Poixley	TF
16	LIGOUY	HUBERT	18/05/48	8 rue du Paradis	TF
17	BEDNARZ	JEAN-MARIE	03/09/51	3 route d'Autainville	TF
18	BOURDIN	JOSEPH	29/10/40	2 impasse du Parc	TF
19	THOUARD	EMILIE	13/02/80	2 Chemin de la Biodiversité	TF
20	COSSON	DIDIER	13/07/74	10 route de Longes	TF
21	NOUVILLON	BENOIT	11/04/65	1 route de Marchenoir	TF
22	GANDON	MICHEL	28/07/51	4 impasse de la Forêt	TF
23	ALVES	MANUEL	22/03/72	1 chemin des Prés	TF
24	BOUILLON	PATRICK	10/03/69	14 route d'Autainville	TF
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					

Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	RATS	ANAIS	anaïs.ratz@gmail.com	06 60 67 29 12
	LANDEE	ROMAIN	romain.landee45@orange.fr	06 84 76 53 60